



**CONSEIL COMMUNAL  
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

**LEGISLATURE 2011-2016  
P.V.NO 18-1.12.2014**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2014**

Hôtel de Ville du Sentier  
Salle du Conseil communal

<b>Présidence :</b>	Mme Marianne OBERSON	Présidente
<b>Vice-Présidence :</b>	Mme Carole DUBOIS	1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente
<b>Scrutateurs :</b>	M. Jean-Claude CHANSON	Scrutateur
	Mme Sarah PONCET-BRANDT	Scrutatrice suppl.

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulee, Mme Marianne Oberson, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

**a) Appel nominal**

**b) Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014**

**c) Communications de la Présidente**

**d) Communications de la Municipalité**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 50 Conseillers (ères)

Sont excusés :	Mmes et MM.	Blondel Nathalie
		Cabras Arlette
		Duruz Eric
		Giordano Cédric
		Jeannin Michel
		Matthey Julien
		Monthe Francis
		Noé Alexandra
		Pittet Nadia
		Reymond Stéphane
		Rochat Frédéric
		Tièche Marie-France
Absents :	MM.	Bodenmann Jacques-Victor
		Capt Alain
		Diémand Jean-Philippe
		Guinand Alain

La Municipalité est présente in Corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

**b. Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014**

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014 est accepté sans remarque, avec remerciements à la Secrétaire, Mme Paulette Reymond.

**c. Communications de la Présidente**

Pas de communication.

Mme la Présidente donne la parole à Mme le Syndic pour le point :

**d. Communications de la Municipalité**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

#### **Anniversaires**

Les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- Mme Paulette Golay, domiciliée au Sentier, le 27 septembre,
- Mme Estelle Baudat, domiciliée au Sentier, le 7 novembre.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite pour leur transmettre ses vœux et leur remettre le traditionnel cadeau.

#### **Bourgeoisie de la Commune du Chenit**

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

##### **Naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV)**

- Mme Esther De Matteis,
- M. Cosimo de Matteis,
- M. Hajrudin Mehmedovic,
- M. Benjamin Masudi N'Tambwe.

#### **Acte Notarié**

Par devant Maître Pierre Badoux, Notaire, la Municipalité a signé l'acte suivant :

- Cession immobilière à la Société Electrique de la Vallée de Joux SA d'une parcelle 19 mètres carrés au Brassus au lieu-dit *Chez Tribillet*, pour l'installation d'une station électrique.

#### **Personnel communal**

Afin de remplacer M. Etienne Lecoultre, bûcheron, qui a démissionné, la Municipalité a décidé de nommer M. Grégory Golay à ce poste. Il entrera en service le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et assurera le traçage des pistes de ski de fond pour le compte du Centre nordique. M. Golay avait été engagé il y a quelques années en temps qu'apprenti. Après avoir travaillé dans diverses entreprises en plaine, il a souhaité se rapprocher de son lieu de domicile. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue.

Par ailleurs, M. Nicolas Penel, apprenti agent d'exploitation, s'est présenté au mois de juin 2014 aux examens finaux d'agent d'exploitation. Le 20 juin, ce dernier a été informé de son échec à la procédure de qualification. Cependant après avoir analysé le déroulement des examens précités, la Direction Générale de l'enseignement post obligatoire a constaté des irrégularités lors de la taxation d'une branche en particulier. Cette situation a nécessité le réexamen des différentes épreuves, en prenant en compte de nouveaux paramètres.

En conséquence et suite à cela, il ressort du nouveau bulletin de M. Penel que ce dernier a réussi son CFC. Par courrier du 8 octobre 2014, il a reçu son certificat.

Cette situation peu commune a posé plusieurs problèmes à l'intéressé. Par ailleurs en raison de l'absence d'un collaborateur au service des travaux pour une longue durée, la Municipalité a décidé d'engager pour une durée déterminée M. Nicolas Penel afin de palier à cette absence. Nous tenons ici à lui adresser nos félicitations pour la réussite de cet examen malgré les péripéties relatées ci-dessus. La Municipalité s'interroge tout de même sur les circonstances qui ont conduit à cette situation. Après avoir interrogé les divers services, la Municipalité ne peut que constater et regretter la situation désagréable dans laquelle s'est retrouvé, l'apprenti, sa famille ainsi que la commune.

#### **Réorganisation du service des eaux de la commune du Chenit**

De nombreux travaux importants sont en cours à la commune du Chenit, autant au niveau de la distribution d'eau potable qu'au niveau de l'épuration. Afin de faire face dans les meilleures conditions à ces nombreux projets, nous avons décidé de réorganiser les responsabilités au sein du service.

Ainsi, en temps que Chef d'exploitation, M. Serge Lecoultre assumera comme auparavant la responsabilité générale de l'organisation du service. Il sera de plus responsable de tout ce qui touche à l'épuration, principalement la station d'épuration et les stations de relevages. Il sera ainsi amené à suivre les gigantesques travaux de transformation de la station d'épuration qui se dérouleront durant deux ans, et de gérer la mise en service et optimiser durant ces prochaines années le fonctionnement de ces nouvelles installations.

M. Loïc Rogenmoser est, quant à lui, nommé adjoint au Chef d'exploitation et prend la responsabilité de la distribution d'eau potable avec la fonction de fontainier communal. Il sera ainsi amené à suivre les travaux de sécurisation des divers captages de sources ainsi que l'interconnexion du réseau de la commune avec celui de la commune du Lieu.

Comme auparavant, la distribution d'eau potable et l'épuration restent intégrées dans un même service composé de trois personnes polyvalentes à votre disposition pour intervenir sur l'ensemble des installations.

#### **Plan partiel d'affectation Eoljoux – Enquête publique**

Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, la Municipalité a mis à l'enquête le plan partiel d'affectation Eoljoux, ainsi que les diverses demandes de défrichement ainsi que le transfert de la route du Biblanc au domaine public. L'enquête court jusqu'au 26 décembre 2014. Afin de pouvoir répondre aux questions, la Municipalité a prévu de se tenir à disposition de la population le 18 décembre de 16.00 heures à 19.00 heures à l'hôtel de ville.

Conformément à la procédure en la matière, le plan partiel d'affectation ainsi que les réponses aux oppositions éventuelles seront soumis au Conseil communal ensuite. En dernier lieu, le département se chargera d'approuver le plan. La Municipalité et spécialement M. Laurent Reymondin, restent naturellement à disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez vous poser sur ce dossier stratégique.

#### **Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) – Accueil au sein du service des travaux et du service forestier**

Au printemps passé, la commune a conclu avec l'EVAM une convention pour l'accueil de requérants d'asile au sein des services communaux des travaux et des forêts.

Pendant la belle saison, trois requérants d'asile ont prêté main forte aux équipes communales dans leurs travaux quotidiens.

Au mois d'octobre une délégation municipale a rencontré les représentants de l'EVAM afin de tirer un premier bilan de cette opération. Globalement, les retours sont positifs et l'expérience sera reconduite moyennant quelques adaptations.

#### **SDIS Vallée de Joux – Commission du feu**

Au cours de l'automne, M. Philippe Gauljaux, membre représentant la commune du Chenit à la commission du feu du SDIS Vallée de Joux, a fait savoir à la Municipalité qu'il comptait mettre un terme à cette activité à la fin de l'année 2014. En remplacement, la Municipalité a décidé de nommer M. Eric Rochat, de l'Orient, ancien commandant du feu. Il prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **Elections communales générales 2016**

Le service des communes et du logement a informé les communes des dates des prochaines élections communales générales.

La date du **28 février 2016** a été retenue pour le premier tour de l'élection à la Municipalité ainsi que l'élection du Conseil communal ;

La date du **20 mars 2016** est la date pour le deuxième tour de l'élection de la Municipalité, si cela est nécessaire ;

Le **17 avril 2016** sera la date de l'élection du Syndic (1<sup>er</sup> tour), et en cas de deuxième tour, l'élection sera organisée le **8 mai 2016**.

Selon les dispositions légales, les nouvelles autorités communales prendront ensuite leur fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **Séances du conseil communal en 2015**

Pour les séances du Conseil communal 2015, les dates suivantes ont été retenues, en accord avec le bureau :

**2 mars 2015,**  
**27 avril 2015,**  
**29 juin 2015,**  
**28 septembre 2015,**  
**7 décembre 2015.**

Rappelons par la même occasion le dimanche 18 octobre 2015, date des élections fédérales qui nécessiteront la mise en place d'un bureau électoral renforcé.

### **Remerciements et vœux**

La Municipalité remercie chacune et chacun de sa collaboration. Elle souhaite à tous un Joyeux Noël et vous présente, ainsi qu'à vos familles, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Nous tenons également à remercier vivement le bureau du conseil et spécialement sa présidente et sa secrétaire pour les excellentes relations que la Municipalité et l'administration communale entretiennent tout au long de l'année. Des vœux chaleureux sont également adressés aux responsables des groupes politiques pour leur collaboration efficace mise en place lors de chaque séance du législatif.

Selon la tradition, le bureau et la Municipalité invitent toutes les conseillères et tous les conseillers, représentants des médias compris, à prendre part à l'apéritif de fin d'année et au traditionnel vacherin qui suivra cette séance.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic pour ses communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir, soit :

#### **1. Assermentation**

**2. Préavis 13/2014 :** Création d'un trottoir Route des Crêtets – Rue du Lac

**3. Préavis 14/2014 :** Budget 2015

**4. Révision du Règlement du Conseil communal :** propositions de modification des articles 45 et 77

#### **5. Divers et propositions individuelles**

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

#### **1. Assermentation**

Pas d'assermentation ce soir, faute de proposition. Mme la Présidente rappelle les sièges à pourvoir :

1 personne dans le groupe SOC/FG

3 personnes dans le groupe F3

1 personne dans le groupe UDI (janvier 2015)

Elle remercie d'avance pour les démarches entreprises afin de compléter ces sièges vacants, faute de quoi des élections complémentaires seraient envisagées. Elle est à disposition pour toutes informations ou renseignements requis.

#### **2. Préavis 13/2014 : Création d'un trottoir Route des Crêtets – Rue du Lac**

Mme la Présidente donne la parole à M. Stefan Richi pour la lecture de son rapport :

La Commission en charge de ce préavis s'est réunie le mardi 11 novembre 2014 dans la salle de la Municipalité à l'Hôtel de Ville du Sentier. Elle était composée des membres suivants :

MM. Laurence Trotti (F3), Sarah Poncet (F3) en remplacement de Nicolas Frey, Micheline Rieben (SOC & FG) en remplacement de Nathalie Blondel, Francisco Sanchez (SOC & FG), Rodolphe Kraftsik (UDI), Stefan Blondeau (UDI) et Stefan Richi (UDI), Rapporteur.

Nous remercions MM. Olivier Baudat et Laurent Reymondin, Municipaux, et M. Nicolas Richard, du Bureau Thorens & Associés, de leur présence ainsi que d'avoir répondu aux nombreuses questions relatives à ce préavis.

Nous avons voulu savoir quelles étaient les raisons et les arguments qui ont amené la Municipalité à nous soumettre la version proposée dans ce préavis.

En premier lieu, comme énoncé dans le préavis que vous avez sous vos yeux, la demande des citoyens de notre Commune pour la création d'un trottoir, entre Le Sentier et L'Orient le long de la Route des Crêtets et de la Rue du Lac, existe depuis plusieurs années.

Ensuite, avec l'augmentation du trafic sur cet axe (environ 2'600 véhicules/jour), la création du trottoir apportera une sécurité accrue tant pour les habitants que pour les touristes de passage. C'est aussi le dernier axe important à sécuriser.

De plus, le coût, même s'il est élevé, permettra de faire « d'une pierre deux coups » en mettant les conduites d'eau aux normes, en vue du futur bouclage du réseau avec Les Bioux.

Finalement, la situation actuelle des finances nous permet d'absorber cette dépense ; elle figure d'ailleurs dans le plan d'investissement du budget 2015 (trottoir 530'000 + conduites d'eau 130'000).

Concernant les divers points soulevés, nous avons reçu les explications suivantes :

- le trottoir aura une largeur constante de 1.60 m. La route aura une largeur de 5.50 m sur toute sa longueur, sauf le pont sur l'Orbe qui est à 7 m.
- en arrivant depuis Le Sentier à L'Orient, la route sera élargie sur la droite pour conserver la largeur constante
- les arrêts de bus seront définitivement aménagés aux endroits actuels, à L'Orient, près du carrefour
- 2 passages pour piétons seront aussi créés au carrefour, un sur la Rue du Lac pour passer d'un arrêt de bus à l'autre et un second pour traverser la Rue centrale et rejoindre le trottoir côté Mont-Tendre
- l'éclairage actuel depuis le carrefour de L'Orient jusqu'au pont sera remplacé et remis à neuf par le Village de L'Orient
- la largeur de la route ne permet pas de créer une piste cyclable ; par contre l'usage du trottoir par les cyclistes sera toléré
- un trottoir déclaré « mixte » (piétons/cyclistes) doit avoir au minimum 2.50 m de large
- en venant depuis L'Orient, l'arbre qui se trouve à droite, juste après le pont, sera supprimé et remplacé dans un autre lieu
- une version simplifiée d'un aménagement caillouteux dans la bande herbeuse n'apporterait une bonne solution qu'en été ; en hiver le déneigement ne serait pas possible et c'est en hiver que le danger est le plus important
- avec l'équipement actuel du Service des travaux, le déneigement sera effectué sans difficulté
- même si la route reste cantonale entre les 2 villages, aucun subside ne peut être obtenu, n'étant pas dans une zone à 50 km/h
- un subside d'environ 12 % devrait être obtenu de l'ECA pour les conduites d'eau

Après délibération et en conclusion, nous avons retenu les points principaux suivants :

- la sécurité d'une jonction entre les villages, en tenant compte du trafic important, de la présence d'arrêts de bus et d'une zone de chemins piétons touristiques
- la capacité financière actuelle de la Commune
- la combinaison avec la mise aux normes des conduites d'eau

Nous avons constaté avec plaisir que la Municipalité nous invitait, en tant que représentants du peuple, à choisir d'accepter ou non ce préavis ! Nous souhaitons que cela soit aussi possible pour les prochains préavis, avec autant de liberté, en terme de besoin et de temps pour permettre d'éventuellement retravailler le préavis.

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité, vous recommande d'accepter les conclusions de ce préavis no 13/2014 telles que présentées.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

**M. Pierre-Olivier Capt** pose la question d'une « politique générale trottoirs » ? Pourquoi pas aussi à la Rue de la Fontaine, en Tribillet au Brassus ou dans la montée du Solliat ? La question de la sécurité est primordiale mais pouvons-nous la garantir partout ? Ensuite vient la question du coût, au vu de l'absence de vision « trottoirs », il votera non à ce préavis.

**M. Olivier Baudat Municipal** répond qu'il n'existe pas une vision globale, mais partielle, une étude a été faite sur le territoire communal et donne les priorités. Pour le coût des travaux de conduite d'eau, c'est une volonté de la Municipalité de les proposer sur ce préavis, d'après la situation financière communale.

**M. Didier Vaucher** demande si l'on envisage un abri-bus pour compléter les arrêts de bus prévus et seront-ils réalisés côté trottoir ?

**M. Olivier Baudat Municipal** répond qu'un abri-bus sera prévu, aux frais de la Commune, dans la direction Le Pont – Le Sentier (côté bise).

Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil communal qui l'accepte comme suit :

Conclusion 1 : à l'unanimité, avec 3 avis contraires et 5 abstentions

Conclusion 2 : à l'unanimité, avec 2 avis contraires et 5 abstentions

Conclusion 3 : à l'unanimité, avec 1 avis contraire et 7 abstentions

Conclusion 4 : à l'unanimité, avec 2 avis contraires et 6 abstentions

**M. Nicolas Guignard** pose la question : pourquoi « budget 2016 » ?

**Mme le Syndic** explique que les travaux seront réalisés en 2015 et les amortissements débuteront en 2016

Conclusion 5 : à l'unanimité, avec 3 avis contraires et 5 abstentions

Lors de la discussion générale, **M. Jacques-André Rochat** rappelle que la Municipalité s'interroge sur l'opportunité d'un tel projet comme mentionné dans le préavis, il souhaite qu'elle puisse dans son ensemble se déclarer favorable à ses préavis dans l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa votation et le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail d'étude de ce préavis accepté tel que mentionné ci-dessous :

**LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis no 13/2014,**

**Ouï le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :**

- 1. autorise la Municipalité à réaliser un trottoir le long de la route entre la Route des Crêtets et la Rue du Lac à l'Orient,**
- 2. alloue dans ce but un crédit de fr. 680'000.-, montant duquel sera déduit celui de la subvention allouée par l'Etablissement cantonal d'Assurance contre l'incendie**
- 3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.24.1 pour le génie-civil/trottoir et le compte 9141.24.2 pour les dépenses inhérentes à la conduite d'eau,**
- 4. autorise la Municipalité à prélever fr. 180'000.- dans le fonds «réserve pour investissements futurs» compte 9282.20 et d'amortir le solde en 15 ans au maximum à partir du budget de fonctionnement 2016, par les comptes 430.3311.24 (génie civil) et 810.3311.24 (eau)**
- 5. autorise la Municipalité à emprunter fr. 500'000.- si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de fr. 28'000'000.-.**

### **3. Préavis 14/2014 : Budget 2015**

C'est M. Jacques-André Rochat Président de la Commission des Finances qui donne lecture de son rapport :

La Commission des finances, au complet, s'est réunie un première fois le 4 novembre afin d'étudier le budget et de préparer une liste de questions pour la Municipalité. M. Guignard s'étant excusé, le Président s'est rendu à son domicile le soir d'avant pour l'étude de ce budget. La Commission incorpore a rencontré la Municipalité le 10 novembre. Nous remercions vivement la Municipalité et notre Boursier M. André Fehlé pour les réponses qui ont été données à nos questions.

La Commission des finances est composée des membres suivants :

Mme Claire-Lise Piguet	F3
M. Didier Vaucher	UDI
M. Nicolas Guignard	SOC/FG
M. Benjamin Masudi N'Tambwe	SOC/FG
M. Jacques-André Rochat	UDI Président – rapporteur

Le rapport se compose de 3 parties :

-1<sup>ère</sup> partie, questions de la COFIN à la Municipalité avec réponses de la Municipalité et commentaire éventuel de la COFIN

-2<sup>ème</sup> partie, commentaires généraux sur les investissements, la péréquation, l'endettement et divers

-3<sup>ème</sup> partie, synthèse et conclusion

**Légende : Q = question de la COFIN à la Municipalité**

**R = réponse de la Municipalité**

**C = commentaire de la COFIN**

**1<sup>ère</sup> partie : Questions de la COFIN à la Municipalité**

- 101 3050 Q : Assurance maladie et accidents montant inférieur à 2013 ? R : Dans le nouveau règlement, l'assurance accident non professionnel est à la charge des employés.
- 110 3093 Q : Frais du personnel 10 000 CHF pour 1617 CHF en 2013 ? R : Des formations sur de nouveaux logiciels sont prévues.
- 110 3189 Q : Santé sécurité 10 000 CHF pour 0 CH en 2013 ? R : Des cours sur la sécurité sont prévus pour le personnel. Ce poste devrait être ponctuel.
- 111 3011 Q : Traitements 249 000 CHF pour 218 875 CHF en 2013 ce qui correspond à + 02 EPT au poste du Greffe : est-ce temporaire ou définitif ? R : C'est définitif, cela permet à notre Greffe de s'occuper de la partie RH de l'équipe communale.
- 150 3119 Q : Achat d'œuvre d'art 10 000 CHF. En 2013 il y avait 5780 CHF. Pour quelle œuvre ? Ou est-elle ? R : Il s'agit de l'achat de plusieurs œuvres en vue d'aider les artistes locaux. En général, ces œuvres sont exposées pendant un certain temps à l'Hôtel de Ville. Il existe un inventaire de ces œuvres qui ne figure pas dans le bilan des comptes communaux.
- 150 3653.6 Q : Subvention loyer école des musiques 30 000 CHF, quelle est la participation des autres Communes ? R : Selon la loi, les autres Communes de la Vallée devraient participer, mais elles ne le font pas. C : la COFIN trouve regrettable que cette situation perdure. Elle souhaite avoir une réponse, si les autres Communes ne veulent pas participer, qu'elles le disent officiellement. R : La Municipalité va adresser un courrier aux 2 Communes concernées.
- 150 3653.7 Q : Subvention Val TV 105 000 CHF. C : La COFIN pense que c'est une bonne idée pour promouvoir la vie politique de notre Commune. Cependant, ces émissions doivent se réaliser avant le dépôt des listes pour le renouvellement des autorités.
- 150 3809 Q : Attribution fond renouvellement Médiathèque 30 000 CHF, quelle est la participation des autres Communes ? R : Ce fond sera proposé chaque année. Malheureusement, seule la Commune du Lieu y participe outre la nôtre.
- 160 4066 Q : Taxe de séjour, quelle est la situation touristique actuellement ? R : Le tourisme

- se porte bien à la Vallée, il a augmenté de 12 % en 2013 par rapport à 2012.
- 210 4006 Q : Impôt des frontaliers, quelle est la base de calcul ? R : Le calcul se fait sur la base du nombre réel de Frontaliers. Ils sont plus nombreux, mais avec des salaires moins élevés. Il faut également tenir compte de la péréquation cantonale.
- 210 4011 Q : Impôt sur le bénéfice, quelle est la base de calcul ? R : Le calcul est basé sur le statut des entreprises et sur l'estimation faite de la future conjoncture. A savoir que seules les entreprises n'ayant pas dégagé de bénéfice paient un impôt sur le capital.
- 210 412 Q : Impôt sur le capital 120 000 CHF pour 170 723 CHF en 2013, pourquoi ? R : Ce chiffre est prudent car difficile à estimer.
- 220 3315 Q : Amortissement de la Centrale de chauffe 25 000 CHF, pourquoi ? R : C'est l'amortissement de la participation financière de la Commune. Il figure dans les comptes communaux depuis plus de 14 ans.
- 220 4520 et 220 4520.1 Q : Remboursement de la péréquation et dépenses thématiques ? R : Ces chiffres sont communiqués par le Canton. Il est impossible de calculer ces postes tant que l'exercice annuel des Communes du Canton n'est pas bouclé.
- 230 Q : Réserve et amortissements non-ventilés ? R : Il est possible de ventiler des amortissements sur des comptes mais pas sur un budget.
- 322 Q : Forêts communales, il y a + 14 % aux charges et seulement + 0.53 % aux revenus ? R : La vente du bois est estimée à 82 CHF le m<sup>3</sup>. Ce chiffre est variable d'une année à l'autre et il faut rester prudent. Il faut également savoir que 10 CHF par m<sup>3</sup> vendu est attribué à la réfection des chemins.
- 322 3040 Q : Caisse de retraite en forte hausse ? R : La Commune paie 3 % de plus pour recapitaliser la caisse. A noter que nous allons retrouver cette hausse dans tous les dicastères.
- 322 3189.3 Q : Nettoyage et entretien des pâturages : Ce nouveau poste ne crée pas de baisse dans les autres comptes ? C : La COFIN aurait souhaité retrouver ce montant en baisse dans d'autres comptes, ce qui n'est pas le cas.
- 322 490.1 Q : Imputation à d'autres chapitres forêt 18 000 CHF ? C : La COFIN souhaite que les chapitres soient précisés à l'avenir.
- 325 3312 Q : Amortissement hangar à plaquettes 17160 CHF ? R : C'est le solde restant.
- 340 Q : Gérance et service des bâtiments, rien de prévu ? R : Le traitement du Chef d'exploitation des bâtiments est réparti dans tous les bâtiments.
- 3510 3011 Q : Traitement gestion et concierge +17872 CHF soit +30% ? Nous constatons des augmentations de traitement également dans d'autres postes ? Service technique par ex. R : Cela correspond à la répartition du traitement du Chef d'exploitation des bâtiments.
- 3511 Q : Le loyer de l'Hôtel de Ville ne suit pas la courbe des investissements ? R : La Commune est liée par un bail jusqu'à la retraite du tenancier actuel.
- 356 Q : Cantonnette : les revenus stagnent depuis longtemps. Ne devrait-on pas la mettre en valeur et faire de la pub ? R : La configuration des locaux n'est plus adaptée aux demandes actuelles. Une réflexion est en cours pour améliorer la situation.
- 362 4271 Q : Location de la garderie des Aristochats. Est-ce que les loyers seront ou sont adaptés suite aux travaux ? R : Oui ils ont pratiquement doublé.
- 421 3188.1 Q : Ouverture du Marchairuz. Quelle est la facture pour l'hiver 2013/14 ? R : Elle est de 40 000 CHF. D'autre part, en accord avec les Communes de Bière et de St Georges, un compte des véhicules empruntant le Marchairuz a été demandé au Canton.
- 430 3180 Q : Téléphone et frais divers 4500 CHF ? R : Cela correspond aux abonnements

mensuels obligatoires pour les 12 employés. Cependant une étude est lancée pour bénéficier des forfaits.

- 450 4343.1 Q : Revenu taxe aux sacs : l'encours étant réalisé, ce chiffre de 255 000 CHF n'est-il pas surfait ? R : Ces chiffres sont donnés par Valorsa, à suivre.
- 450 4526 Q : Participation de l'Abbaye et du Lieu pour les déchets : pourquoi cette baisse de 140 000 CHF par rapport à 2013 ? R : La clé de répartition n'a pas changé. Il s'agit de la répartition du déficit, plus ce dernier est faible, plus la participation des autres Communes l'est aussi.
- 51 Q : Enseignement primaire. On s'aperçoit que les charges et les revenus augmentent de 40 % ? R : Des classes du secondaire ont passé au primaire. Comme par exemple aux Cytises.
- 510 3522.0 Q : Participation à l'administration. +156 630 CHF soit +118% ? R : Cela correspond aux frais engendrés par le nouveau réfectoire.
- 515 3114 C : La Commission salue l'achat de mobilier et matériel scolaire et propose que cet effort continue sans aller trop loin et créer des classes « super Hi-Tech ». Il faut que nos jeunes sachent toujours utiliser un crayon et un stylo.
- 52 Q : Enseignement secondaire. +28 % aux revenus contre +22 % aux charges ? R : création de nouvelles classes car il y a plus d'élèves.
- 610 3511 Q : Pourquoi le contrat de prestation de la police fluctue ? R : Ce chiffre est lié à la valeur du point d'impôt. Il est influencé par la péréquation et il est donné par le Canton.
- 640 Q : Pas de revenu au Service des inhumations ? R : Par décence, la Municipalité ne spéculé pas sur la mort de ses concitoyens. C : Cependant elle le fait en budgétisant un impôt sur les successions.
- 730 3654.2 Q : Le maintien à domicile perd 93 315 CHF soit -20 %. Est-ce que les prestations vont diminuer ? R : Non, l'Etat prend en charge une partie des frais.
- 810 Q : Le compte du service des eaux ne devrait-il pas être équilibré ? R : Oui, il devrait l'être à long terme. Le règlement sera revu en 2016, le prix de l'eau va certainement augmenter.
- 810 3180 Q : Téléphone, ports et divers 22 000 CHF ? R : Le service est en permanence relié par des transmissions SMS, les alarmes sont également comprises. Une réflexion sur un autre système est en cours.

## **2<sup>ème</sup> partie, Commentaires généraux sur les investissements, la péréquation, l'endettement et divers**

Q : Lors de la création de la Bibliothèque et de la Médiathèque, le Canton de Vaud avait promis des subventions, qu'en est-il ? R : Les promesses ont été respectées même bien au-delà. Le traitement de la bibliothécaire est financé par le Canton.

### **Comparaison des marges brutes et nettes ainsi que du cash-flow :**

Q : Le cash-flow budgété est à 2 593 892 CHF pour 5 989 590 CHF 2013. Il était de 4 000 000 CHF en 2012 et de 7 900 000 CHF en 2011, ne dépense-t-on pas trop ? R : C'est vrai qu'il y a beaucoup d'investissements, il y a des postes qui ne peuvent pas attendre, ce chiffre est le reflet du budget qui se veut sincère et prudent. Notre taux d'endettement est plutôt bas. A savoir que tous les investissements prévus feront l'objet de préavis que le Conseil communal acceptera ou non. Si des problèmes conjoncturels ou autres imprévus changent la donne, il y aura toujours la possibilité de retarder certains projets. C : Le total des charges en 2005 était de 21 130 867 CHF, il sera de 29 939 275 CHF en 2015 soit une augmentation de 4,16 % par an. A l'horizon de 2017 – 2018, la nouvelle imposition des entreprises rentrera en vigueur et diminuera les entrées d'impôts. Nous demandons à la Municipalité d'être attentive et raisonnablement vigilante lors de l'élaboration des prochains

budgets. Il faudra également ralentir le rythme afin de laisser une marge de manœuvre aux prochaines législatures.

#### **Etat des emprunts**

Q : Ne devrait-on pas liquider tous les emprunts ayant un taux d'intérêt supérieur à 2 % ? R : Le taux moyen de nos emprunts est inférieur à 2 %. Notre Boursier étudie la consolidation à taux variable de différents emprunts.

#### **Tableau sur les amortissements du patrimoine administratif et financier :**

Q : Pour avoir une meilleure lisibilité, ce tableau devrait avoir 2 colonnes de plus soit : le montant de départ et le solde après amortissement. R : Cela ne se fait pas sur un budget, par contre ces colonnes sont visibles sur les comptes.

#### **Examen du plan des dépenses d'investissement :**

Commentaire de la Municipalité : Les montants sont souvent estimés sans étude approfondie. Les emprunts seront faits en fonction des liquidités.

#### **Examen de la limite du plafond d'endettement :**

Q : L'endettement total était de 16 902 000 CHF en 2013. A combien sera-t-il à fin 2015 ? R : Il est difficile de répondre sans connaître le résultat des comptes 2014. Toutefois l'endettement pourrait être augmenté de 3 000 000 CHF en 2014. Ce qui nous mènerait à 19 902 000 CHF. C : Si les investissements et le cash-flow 2014 et 2015 se réalisent tels que budgétés, l'endettement théorique à la fin 2015 pourrait être de 25 884 000 CHF « chiffre obtenu en ajoutant à la dette 2013 les 5 900 000 CHF de 2014 et les 3 082 000 CHF de 2015 ». Toutefois, ce montant de 25 884 000 est à prendre avec prudence, beaucoup de facteurs interviennent dans cet examen (les amortissements des engagements financiers, les échéances des prêts à durée fixe – avec ou sans renouvellement -, la réalité des entrées/sorties financières – imprévues ou mieux que prévues, le niveau de liquidité qui définit si le recours à l'emprunt est nécessaire.

#### **Examen du montant total des cautionnements :**

C : A la fin 2013, le solde des cautionnements était de 13 153 330 CHF, il faut y ajouter les 2 000 000 CHF pour le cautionnement accordé, cette année, au Centre sportif. Il est, à ce jour de 15 153 330 CHF pour un plafond de 18 000 000 CHF.

#### **3<sup>ème</sup> partie, synthèse et conclusion**

Même si nous pouvons espérer une ou deux bonnes surprises en terme d'impôts, le budget proposé nous semble réaliste, les revenus ont pour la plupart été adaptés pour coller au mieux à la réalité.

Comme nous avons pu le constater, les investissements se poursuivent de manière accrue pour le bon développement de la Commune. La Commission s'inquiète déjà de la mise en application de la nouvelle imposition des entreprises qui interviendra en 2017 – 2018. Il faudra certainement revoir à la baisse nos investissements. La Commission rend également attentive la Municipalité et le Conseil sur l'évolution constante des coûts fixes qu'il est important de garder sous contrôle.

La Commission engage une petite discussion sur l'opportunité de mener une politique d'investissement un peu plus anticyclique, keynésienne. Elle constate que la plupart des entreprises de la région ont des carnets de commandes débordants. Il pourrait être intéressant de reporter certains investissements peu urgents, tout en provisionnant les montants, pour les exécuter lorsque la conjoncture sera moins favorable, lorsque ces entreprises seront dans des situations plus délicates.

La Municipalité répond qu'il est difficile de reporter des investissements, la plupart étant urgents. Elle rappelle, qu'il y a quelques années, il y avait un retard important à rattraper. Sa position est qu'il faut investir lorsque nous en avons la possibilité.

La Commission a apprécié les commentaires directement collés aux comptes, elle remercie le Boursier et l'invite à maintenir cette façon de faire.

## CONCLUSION

La Commission remercie vivement la Municipalité et le Boursier, Monsieur Fehlé pour le travail accompli et pour leurs réponses à nos diverses questions.

Arrivée au terme de ses délibérations, la Commission des finances vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseiller communaux, d'accepter le préavis no 14/2014, budget 2015 tel que présenté.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur de la COFIN et procède à la lecture des têtes de chapitres du budget en priant chacune et chacun de poser leurs questions au fur et à mesure :

**Mme Marlène Glauser Ricci** : au compte 1103093, combien d'employés sont concernés par la formation sur de nouveaux logiciels ?

**Mme le Syndic** répond : 8 employés plus deux apprentis.

**M. Jacques-André Rochat** : au compte 322, forêts communales, selon les informations de la Municipalité, fr. 10.- par m<sup>3</sup> vendu sont attribués à la réfection des chemins, comme nous ne serons bientôt plus autorisés à emprunter ces chemins, qu'advient-il du montant réservé ?

**M. Bertrand Meylan Municipal** répond qu'il y a encore des chemins à entretenir pour plusieurs années.

**M. Jean-Luc Lecoultre** : au compte 3511 Hôtel de Ville, quel est le nombre de nuitées ? est-il en augmentation depuis l'amélioration de l'accueil et des chambres ?

**Mme le Syndic** répond qu'elle n'a pas ces renseignements ce soir et les communiquera à la prochaine séance.

**M. Jean-Luc Lecoultre** : comptes 460 – Eau et 470.4112, rives du lac et cours d'eau, il est question d'augmenter le prix de l'eau, qu'en est-il de l'accord avec Romande Energie ?

**M. Laurent Reymondin Municipal** répond que l'accord est valable jusqu'en 2030, si une révision est souhaitée, il faut le prévoir 10 ans avant, il faudra y être attentifs.

La question est le respect des limites autorisées sinon les redevances doivent augmenter.

**M. Philippe Dufour** : page 43, plan des investissements, il est heureux que l'aménagement d'une piste cyclable du Brassus au Piguet-Dessus y figure, mais ne s'agit-il pas plutôt du Brassus au Piguet-Dessous ?

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet le budget 2015 au vote du Conseil communal qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

**Vu le préavis no 14/2014,**

**Ouï le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :**

**1.adopte le budget de la Commune du Chenit pour 2015, qui présente un total de charges de CHF 29'939'275.-, un total de recettes de CHF 30'063'642.-, soit un excédent de revenus de CHF 124'367.-.**

Mme la Présidente remercie les membres de la COFIN et la Municipalité et le Boursier pour leur travail.

### **4.Révision du Règlement du Conseil communal : propositions de modification des articles 45 et 77**

Chaque membre du Conseil communal a reçu une copie des modifications clairement énoncées telles que proposées.

Mme la Présidente soumet ces modifications au vote du Conseil qui les accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention pour les art. 10 et 45, avec une abstention pour l'article 77.

### **5.Divers et propositions individuelles**

**M. Rodolphe Kraftsik** : en tant que parent d'écoliers habitant à moins de 2,5 km de l'école, pose la question de déneigement des trottoirs en hiver pour en permettre la fréquentation par lesdits élèves ?

**M. Olivier Baudat Municipal** répond que les équipes de déneigement travaillent bien, à la satisfaction générale, tôt le matin et disposent de nouveau matériel, il ne connaît pas de problème particulier, toutefois, il reste à disposition et demande qu'on l'appelle directement personnellement afin qu'il puisse intervenir rapidement si tel était le cas.

**Mme Claire-Lise Piguet** demande des informations sur le nouveau réfectoire scolaire, nombre de repas, coût ?

**M. Christian Vullioud Municipal** répond qu'une centaine de repas sont servis chaque jour, que les chiffres figurent dans le rapport COFIN mais qu'il donnera des renseignements précis lors de la prochaine séance.

**M. Nicolas Guignard** a rencontré des ouvriers d'une entreprise de la région rémunérés selon les salaires français et pense au problème de dumping salarial, dans de tels cas, la responsabilité du maître de l'ouvrage est engagée, est-ce que la Municipalité a déjà constaté de tels abus et effectue les contrôles nécessaires ?

**M. Laurent Reymondin Municipal** répond que lorsque la Commune fait des appels d'offres, ils sont contrôlés par le Bureau d'ingénieurs, sous contrat SIA avec engagement de respecter les lois. Pour les petits chantiers, il n'y a pas de contrôle. Des contrôles ont été effectués lors du chantier du réservoir Chez le Christ, aucune infraction n'a été constatée mais ces contrôles ne se font pas chaque fois.

**M. Jacques-André Rochat** : en rentrant de l'Orient au Sentier, au bord de la route à la hauteur de l'ancienne librairie Pensée sauvage se trouvent des branches sauvages qui devraient être enlevées, elles dépassent trop sur la route.

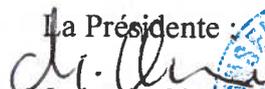
**M. Michel Beetschen** a une question pour le Municipal des bâtiments concernant le bâtiment de l'Hôtel de Ville façade sud où il a vu apparaître il y a quelque temps une descente d'eau qui serpentait le long de la façade, il se demande si ce n'est pas plutôt l'acquisition d'une œuvre d'art ?

**M. David Piguet Municipal** répond qu'il s'agit d'une situation provisoire qui dure en raison du mauvais état du toit dont la réfection est prévue en 2017.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance en remerciant toutes les personnes présentes ce soir et souhaite à toutes et tous de belles fêtes, du bonheur et la santé ainsi qu'un bon appétit puisque le traditionnel vacherin attend chacune et chacun au restaurant du rez-de-chaussée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :

  
Marianne Oberson

La Secrétaire :

  
Paulette Reymond

